



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction Départementale
des Territoires de l'Essonne**

État des risques naturels, miniers et technologiques

Évry,
le **13 août 2013**

Rédacteur : SE/BRN

Version du document : 1

Objet : aide au remplissage du formulaire de « l'État des risques Naturels, Miniers et technologiques » en Essonne

1/ Plans de Prévention de Risques Naturels

Les règlements des PPRN sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Essonne (www.essonne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'État/Prévention des Risques/Risques majeurs/Risques naturels).

Prescriptions de travaux dans les règlements des PPRN en Essonne

PPRi de la Seine	PPRi de l'Yvette	PPRi de l'Yerres	PPRi de l'Essonne	PPRi Orge aval
oui	oui	non	non	non

2/ Plans de Prévention de Risques Miniers

Il n'y a **aucun** PPR miniers prescrit, appliqué par anticipation ou approuvé en Essonne.

3/ Plans de Prévention de Risques Technologiques

Les règlements des PPRT sont téléchargeables sur le site internet de la DRIEE Île-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Risques et Nuisances).

Prescriptions de travaux dans les règlements des PPRT

	PPRT SMCA	PPRT OM Group
Travaux prescrits sur les biens existants dans les zones	R, r et B	R et B

4/ Prise en compte de la sismicité

L'ensemble du département de l'Essonne est classé en zone de sismicité 1 (aléa très faible).